

Déclaration Préliminaire au CSA DT PJJ Auvergne du 9 février 2024

« La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. »

Préambule de l'ordonnance du 2 février 1945 abrogée au moment de la promulgation du Code de la Justice Pénale des Mineurs

« Tout doit changer pour que rien ne change »

Giuseppe Tomasi di Lampedusa

Le SNPES-PJJ/FSU Auvergne continue de s'inscrire dans le mouvement de boycott intersyndical des instances dites de « dialogue social » pour exiger que les représentants syndicaux, siégeant aux différentes instances, puissent se voir reconnaître leurs actions auprès des personnels par une décharge sur leur temps de travail. Loin de s'affaiblir, l'intersyndical national continue fermement de maintenir ses revendications comme ce fut le cas lors du dernier CSA du 5 février 2024 ou le SNPES-PJJ/FSU, La CGT, La CFDT et l'UNSA SPJJ ont une nouvelle fois boycotté cette instance. Plus préoccupant est d'observer le positionnement radical de l'administration et ce à tous les échelons pour ne pas répondre à nos légitimes revendications.

Concernant l'actualité, nous ne pouvons que nous inquiéter sur la situation de la protection de l'enfance dans le département du Puy de Dôme. Le suicide d'une adolescente doit nous interroger sur les choix politiques et budgétaires qui sont faits nationalement depuis 2007 au dépens de la protection et de l'éducation des enfants en difficultés. Entretenir et financer des structures défaillantes et coûteuses comme viens encore récemment de l'écrire la cour des comptes pour les CEF et le EPM doit nous enjoindre à faire un tournant éducatif et politique décisif différent.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, nous faisons le choix d'être auprès des collègues pour porter leurs revendications qui continuent de les animer, légitimement, au regard des conditions de travail sur certaines unités, notamment dans les services de milieu ouvert de l'Allier qui doivent encore aujourd'hui supporter l'absence de réponse et de solution concernant leurs locaux. Par ailleurs, les personnels de l'EPE réclament toujours des moyens et de la considération pour effectuer un travail éducatif auprès des jeunes et non « d'enquiller » les services !

Au SNPES-PJJ/FSU, nous défendons les conditions de travail des personnels mais aussi la qualité de la prise en charge EDUCATIVE des jeunes.

Cela ne nous étonne plus, l'administration est une déclinaison de ce gouvernement qui pense avoir toujours raison contre tous et toutes, et se complaît dans une politique de violence managériale désastreuse où la forme et les préconisations l'emportent sur le fond que ce soit sur le contenu du travail des équipes et leur autonomie.

Concernant le dossier présenté par l'administration, l'insertion des jeunes reste un sujet qui nous préoccupe et qui mérite de s'y attarder, nous nous interrogeons toujours sur le projet présenté : la mise en place d'un atelier mobile dans un camion aménagé et cela soulève des questions :

- Le coût global du projet au regard des autres priorités du territoire notamment immobilière,
- La nécessité d'avoir d'autres locaux pour l'UEAJ trop exigus pour le déploiement des ateliers,
- L'organisation du service et des personnels pour mener à bien ce projet.

Par ailleurs, l'élaboration d'un tel projet nécessite une démarche collective partagée et construite par l'ensemble de l'équipe de l'UEAJ au risque de n'être qu'une vitrine de plus de l'administration.

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**

SECTION AUVERGNE – UEMO Clermont-Fd/ ISSOIRE 21, allée Evariste GALOIS 63170 AUBIERE

Concernant la création des correspondants d'insertion, force et de constater que leur mise en place suscite de multiples questions sur les missions, les moyens et la formation qui est confié à un opérateur privé. Pour, notre part la « création » de ces postes devrait servir à renforcer l'insertion des jeunes sur des territoires qui en ont besoin. Le SNPES-PJJ/FSU a adressé une lettre ouverte à la DPJJ sur ce sujet : silence total !

Par ailleurs, nous rappelons qu'un Comité Technique Territorial s'est tenu il y a deux ans pour examiner un projet de Mission d'Insertion localisée à Brioude. Nous avions proposé de mettre en place un travail d'évaluation des besoins en Insertion sur l'ensemble du territoire Auvergnat...Peine perdue, puisque finalement l'administration revient sur un projet reconditionné !

Comme nous le constatons une nouvelle fois, nos questionnements ainsi que les demandes des personnels de la PJJ Auvergne ne peuvent espérer des réponses de la part de l'administration.

En attendant, nous ne pouvons qu'une nouvelle fois boycotter de nouveau cette instance chronophage, en faisant le choix de consacrer le peu de temps dont nous disposons, aux missions de terrain auprès des jeunes, de leurs familles et auprès des collègues.

Un plan d'**URGENCE** pour la P.J.J

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**

SECTION AUVERGNE – UEMO Clermont-Fd/ ISSOIRE 21, allée Evariste GALOIS 63170 AUBIERE

